



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI

Etaient absents :

Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, M., M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018

Publication : 03/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/67

**Proposition de programme d'actions en faveur du
patrimoine pour l'année 2018 dans le cadre du Label Ville
d'Art et d'Histoire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio est labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » (VAH) depuis la signature de la convention en mai 2013. Elle vient de créer une Direction des Patrimoines et de nommer un animateur du patrimoine avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Ceci permettra la mise en œuvre de la politique patrimoniale souhaitée par la municipalité et le recentrage de son action sur la préservation et la valorisation de son patrimoine et de son histoire.

Ce label VAH, attribué par le ministère de la Culture et de la Communication, qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Dans le cadre de cette politique patrimoniale, certaines actions en direction des publics locaux sont pérennisées, tandis que d'autres seront créées, ainsi que la mise en œuvre d'un centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine (CIAP). Le CIAP s'identifie comme présence physique du réseau VAH sur le territoire et contribue à compléter le maillage culturel de ce dernier en articulation avec les autres équipements culturels de proximité.

Enfin, les missions relatives à l'inventaire du patrimoine, aux diagnostics et études préalables du patrimoine mobilier ou immobilier de la Ville seront lancées.

Programme d'animations

Les Villes d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, qui se décline notamment en :

- sensibilisation de tous les publics (habitants, professionnels, touristes, etc.) à l'environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- proposition de visites de qualité aux publics faites par un personnel qualifié.

A. Les Ateliers du Patrimoine

Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » et de sa politique de sensibilisation au patrimoine, la Ville d'Ajaccio s'engage à poursuivre et à conforter ces actions pour la valorisation du patrimoine.

Atelier d'Archéologie « le club archéo » en partenariat avec le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA). Il s'agit d'une séance de 1h30 le mercredi matin hors vacances scolaires permettant l'initiation aux méthodes de l'archéologie et aux connaissances des grandes périodes de l'histoire à partir des découvertes archéologiques. Plusieurs sorties seront organisées sur des sites archéologiques ou patrimoniaux de la CAPA (Milelli, dolmen de Ciutulaghja, castellu de Finosa, Palais Fesch, etc.).

Atelier d'Archéologie « le club archéo ado » en partenariat avec le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA). Il s'agit d'un atelier destiné aux 12/15 ans se présentant sous la forme d'une séance de 6 heures, un samedi par mois hors vacances scolaires. Il s'agit de mettre

les adolescents en situation de recherches documentaires sur un thème défini. Pour l'année 2018, il a été choisi le thème de Napoléon et notamment son lien avec les débuts de l'archéologie (Egyptologie, Etruscologie, Civilisation pompéienne). La finalité est la conception ludique d'un jeu de l'oie permettant de dresser le fil conducteur de sa vie et le montage d'un petit documentaire réalisé à partir d'interviews.

Atelier d'architecture en collaboration avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse-du-Sud. En partenariat avec plusieurs classes d'Ajaccio, le CAUE de la Corse-du-Sud propose de mettre en place un projet de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme à travers l'histoire de la cité de mars à décembre 2018. Les enfants seront ainsi sensibilisés à l'histoire locale et patrimoniale. Cet atelier a pour objectif de développer leur connaissance de la ville et d'approfondir des thématiques choisies en classe qui donneront lieu à une production finale.

Les visites paysagères sur les sites des Milelli et de la Parata. La commune est riche en espaces naturels depuis la zone du Ricanto, jusqu'à Capo di Feno. Ces différents sites regorgent de richesses liées à la faune et à la flore du golfe d'Ajaccio. Ainsi, suivant le modèle expérimenté sur le Grand Site de la Parata depuis cinq ans, des visites guidées à l'attention de tous les publics seront organisées dans le domaine des Milelli par les agents de la Direction des Patrimoines.

Le jardin potager des Milelli. En collaboration avec le CPIE, nous souhaitons développer nos actions pédagogiques en relation avec l'histoire ainsi que l'environnement autour du jardin des Milelli. Nous proposons donc durant une semaine à raison de 5 demi-journées un atelier pour jeune public ou adolescents sur le site du jardin des Milelli.

B. Les conférences du patrimoine

Fondation napoléon. Depuis 2014, la ville d'Ajaccio s'engage fortement dans la mise en valeur de son patrimoine napoléonien en particulier, et de l'histoire napoléonienne en général, au travers, entre autres, d'actions de sensibilisation de toutes les catégories de publics (locaux, visiteurs, enfants, adultes, seniors... etc.). La Fondation Napoléon, dont l'objet est de faire connaître l'histoire napoléonienne et d'aider à la conservation du patrimoine lié aux deux Empires, répond volontiers à la sollicitation de la Ville d'Ajaccio à se joindre à cette ambition. Les deux institutions sont donc convenues d'agir ensemble dans le cadre des activités liées au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire, avec comme premier objectif de mettre en place un programme d'interventions des historiens de la Fondation Napoléon à Ajaccio.

Napoléon à l'école. L'enseignement de l'histoire napoléonienne a presque entièrement disparu des programmes scolaires. Or, la figure de Napoléon est nécessaire au développement de l'identité de notre ville autour de son passé glorieux. Lancée en 2016, l'idée phare du programme « Napoléon à l'école » est de remettre l'histoire napoléonienne à l'honneur en milieu scolaire. Les interventions s'adressent aux enfants mais aussi aux intervenants susceptibles de pérenniser l'action au fil des années et sont basées sur l'image et l'analyse symbolique de l'épopée napoléonienne. Il ne s'agit pas de cours d'histoire au sens strict. Il s'agira de traiter des exemples comme « Napoléon le super-héros d'Ajaccio », « Napoléon l'invincible guerrier », « Napoléon devient un dieu »... etc. afin de stimuler au mieux l'imaginaire de l'enfant.

Napoléon à la Maison des aînés. Depuis 2015, un programme de médiation est mis en place avec la Maison des Aînés et propose à ses adhérents des activités autour de l'histoire napoléonienne. La première année a été dédiée à la vie de Napoléon tandis que la seconde a été consacrée à l'ensemble de la famille Bonaparte. Cette année, le thème choisi est l'entourage et la descendance de Napoléon. Ainsi, des actions menées dans le cadre du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire permettent d'associer la Ville d'Ajaccio et le CIAS pour permettre aux adhérents de la Maison des Aînés d'accéder à un parcours de mémoire relatif à l'histoire napoléonienne et à la découverte, ou la redécouverte, des principaux sites napoléoniens de la ville.

Décors peints laïques et religieux à Ajaccio. La ville d'Ajaccio regorge de décors peints laïques et religieux datant aussi bien de la période génoise que des XIX^e et XX^e siècles. Ce patrimoine tant public que privé et aussi riche que méconnu, a fait l'objet de la réunion d'un comité scientifique l'an passé, sous l'égide de madame Camille Faggianelli. Une restitution de ses travaux pourrait être programmée en 2018 et contribuerait d'une part à la diffusion de ce patrimoine au grand public et, d'autre part, à la réalisation d'un inventaire inhérent à cette thématique.

C. Projet partenariat et exposition Quais napoléoniens. A l'issue de la fouille partielle réalisée sous le square Campinchi, l'élément majeur qui remonte est l'émblématique présence de la première ligne de quai d'Ajaccio commandée par Napoléon I^{er} et de son extension relevant de Napoléon III, déjà avérées par les sources écrites ou orales et validées par le diagnostic établi sur l'emprise du site en 2012. Les fouilles, effectuées par les archéologues de l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP) ont mis au jour plusieurs centaines d'objets et de vestiges archéologiques. Ainsi, dans le cadre des missions dévolues au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, un projet de partenariat avec l'INRAP autour de la restitution des travaux de fouilles sous la forme d'une exposition temporaire est envisagé.

D. Les manifestations nationales. La Ville d'Ajaccio, via sa Direction des Patrimoines, s'inscrit dans la politique culturelle du ministère de la Culture, en coordonnant et en participant aux manifestations nationales telles que Les Journées Européennes du Patrimoine, Les Rendez-vous aux jardins, Les Journées Nationales d'Archéologie, C'est mon Patrimoine etc.... Lors de ces manifestations la Direction des patrimoines, avec l'appui d'autres directions de la Ville assurera, en partenariat étroit avec les différentes institutions (DRAC, INRAP, CTC, etc.) la mise en œuvre d'activités culturelles et de mise en valeur du patrimoine.

Mission Inventaire (architectural/ immobilier, mobilier, archives et paysager)

A. Réactualisation de la Convention passée avec la Collectivité de Corse afin de réaliser l'inventaire général des patrimoines (immobilier, mobilier, archives génoises, espaces paysagers, etc.) de la ville d'Ajaccio.

B. Elaboration des descriptifs contextuels, historiques et techniques avec illustrations des patrimoines (bâti, paysager, antiquité objet d'art).

- C. **Diagnostic et étude préalable des patrimoines** bâti, paysager, antiquité objet d'art.
- D. **Extension de l'Atlas historique de la Ville d'Ajaccio élaboré en partenariat avec la DRAC et la Collectivité de Corse**, dont l'objectif est de fournir à la municipalité un outil d'aide à la décision en vue de la conservation, l'aménagement, la gestion et la valorisation des sites. Un second objectif serait de lister les sites et d'établir les principales préconisations juridiques et financières : contrainte de conservation, maîtrise foncière, gestion et exploitation, aménagement et accueil du public, sécurité. Cet inventaire du patrimoine archéologique remarquable servirait de base à la création de parcours patrimoniaux diachroniques. Il permettra la mise en place d'une signalétique directionnelle et la mise en œuvre d'une véritable politique d'acquisition et de valorisation comme le baptistère San Ghjuvà.

Restaurations et études préalables

- A. **Restauration d'une partie du mobilier du cardinal Fesch** exposé au salon napoléonien de l'Hôtel de Ville.
- B. **Diagnostic et étude préalable de la statue Napoléon en habit de Consul romain** en vue de sa restauration, de la création de sa copie et de son installation au sein de l'hôtel de Ville.
- C. **Restauration statue de Saint-Antoine de Padoue** conservée à Saint-Roch et classée MH (PM2A000236).
- D. **Restauration du Portrait de Saint-Pierre** conservé à Saint-Roch et inscrit à l'inventaire supplémentaire des MH.
- E. **Restauration de l'église Saint-Roch**

Diagnostics et études préalables

- A. Elaboration de fiches descriptives écrites et graphiques (contextuels, historique et techniques) des dossiers du patrimoine bâti, mobilier et paysager.
- B. Différents diagnostics et études préalables seront élaborés pour l'oratoire San Rucchellu, La bibliothèque patrimoniale, le domaine des Milelli (Bâtisse et abords), sites paysagers cœur de Ville, et autres équipements patrimoniaux.

Considérant que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la programmation scientifique et d'animation en faveur du patrimoine pour l'année 2018 dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et auprès de tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

que le budget relatif à la programmation culturelle 2018 du Patrimoine VPAH, sera proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 en dépenses chapitre 011 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du patrimoine, livre I à V, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2018 ;
Considérant que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La programmation énoncée le plan de financement ci dessous.

AUTORISE Monsieur Le Maire

- à signer tous les documents relatifs à cette programmation ;
- à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organismes susceptibles d'apporter un financement ;
- à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI